

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE MARGUERITE-BELLEY
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2022
À 18 h 30**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-Belley, tenue le 12 octobre 2022 à compter de 18 h 30, au gymnase.

Étaient présents(es) :

Madame Audrey Bilodeau
Madame Johanne Bergeron
Madame Marie-Eve Dufour
Madame Christine Gagnon
Madame Stéphanie Gravel Simard
Madame Caroline Harvey
Madame Manon Spence
Madame Hélène Tremblay
Monsieur Guillaume Gignac
Monsieur Rémi Lemay

Madame Martine LeVasseur

Était absent :

Tous les membres formant quorum

1. PRÉLIMINAIRES

- 1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022
- 1.4 Correspondance
- 1.5 Questions du public

2. DÉCISIONS

- 2.1 Élections à la présidence du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (mandat d'un an selon la loi LRQ.58)
 - 2.1.1 Retour sur le rôle du (de la) président(e) du Conseil d'établissement
 - 2.1.2 Élection à la présidence parmi les parents du C.E.
- 2.2 Projet d'un calendrier de rencontres (art. 67 de la loi de l'instruction publique)
- 2.3 Adoption du rapport annuel du C.E. 2021-2022 préparé par monsieur Réal Pedneault
- 2.4 Collectes de fonds pour la cour d'école
- 2.5 Adoption des règles de régie interne du C.E.
- 2.6 Approbation des activités et sorties éducatives planifiées par les enseignants(es) pour l'année scolaire 2022-2023
- 2.7 Rapport financier 2021-2022
- 2.8 Budget annuel 2022-2023

3. INFORMATIONS

- 3.1 Mot de la direction
- 3.2 Retour sur l'assemblée générale de parents du 14 septembre 2022
- 3.3 Autorisation de diffuser les renseignements personnels des membres du C.E. à l'intérieur de notre organisation et formulaire de déclarations d'intérêts par les membres du C.E. (retour des formulaires)
- 3.4 Déploiement des mesures dédiées ou protégées pour l'année 2022-2023
- 3.5 Normes et modalités 2022-2023 (dates de fin d'étape)
- 3.6 Mot des enseignants
- 3.7 Mot de la technicienne au service de garde
- 3.8 Mot du comité mixte cour d'école
- 3.9 Rapport du délégué au Comité de parents
- 3.10 Suivi OPP
- 3.11 Parascolaire (possibilité + résultats du sondage de l'OPP)
- 3.12 Déguisement (PM ou journée complète)
- 3.13 Consultation des parents et des élèves
- 3.14 Antécédents judiciaires
- 3.15 Éducation à la sexualité
- 3.16 Suivi OPP
 - 3.16.1 Parascolaire (possibilité + résultats du sondage de l'OPP)
 - 3.16.2 Déguisement (PM ou journée complète)
- 3.17 Formation obligatoire pour les nouveaux membres

4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Comité des Fêtes à l'école
- 4.2 Service de garde : réaménagement pour la circulation (stationnement avant)
- 4.3 _____

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. PRÉLIMINAIRES :

1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

Madame Martine LeVasseur ouvre la séance du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-Belley à 18 h 30 et vérifie le quorum. Également, ayant de nouveaux membres, à tour de rôle, chaque personne se présente.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Martine LeVasseur nous fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CE-2022-2023-01

Il est proposé par Madame Hélène Tremblay

Et résolu à l'unanimité

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-Belley et que le point 4 demeure ouvert.

1.3 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

RÉSOLUTION CE-2022-2023-02

Il est proposé par Madame Marie-Eve Dufour

Et résolu à l'unanimité

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022.

1.4 Correspondance

Aucune.

1.5 Questions du public

Madame Stéphanie Tétreault vient présenter un projet personnel. Elle aimerait trouver un endroit afin d'y placer un passe-livres dans le quartier St-Georges. Des parents se proposent pour installer la boîte, mais tout est une question d'assurances.

2. DÉCISIONS :

2.1 Élections à la présidence du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (mandat d'un an selon la loi LRQ.58)

2.1.1 Retour sur le rôle du (de la) président(e) du Conseil d'établissement

Madame Martine nous fait un résumé du rôle du Conseil d'établissement et de ses membres.

2.1.2 Élection à la présidence parmi les parents du C.E.

Président d'élection : Martine LeVasseur propose Valérie Lecomte et elle accepte.

Secrétaire d'élection : Valérie Lecomte propose Martine LeVasseur et elle accepte.

RÉSOLUTION CE-2022-2023-03

Madame Stéphanie Gravel Simard se propose et accepte le mandat.

Aucun vote.

Il est résolu à l'unanimité

QUE madame Stéphanie Gravel Simard soit élue à titre de présidente du conseil d'établissement et madame Audrey Bilodeau à titre de secrétaire; il n'est pas nécessaire d'élire un vice-président selon la loi du C.E.

2.2 Projet d'un calendrier de rencontres (art. 67 de la loi de l'instruction publique)**RÉSOLUTION CE-2022-2023-04**

SÉANCES DU CONSEIL		
1.	Mercredi 12 octobre 2022	18 h 30
2.	Mercredi 7 décembre 2022	18 h 30
3.	Mercredi 25 janvier 2023	18 h 30
4.	Mercredi 15 mars 2023	18 h 30
5.	Mercredi 10 mai 2023	18 h 30
6.	Mercredi 14 juin 2023	18 h 30

Il est proposé par monsieur Guillaume Gignac

Et résolu à l'unanimité

Que le calendrier des séances soit accepté tel que proposé.

2.3 Adoption du rapport annuel du C.E. 2021-2022 préparé par monsieur Réal Pedneault**RÉSOLUTION CE-2022-2023-05**

ATTENDU QUE l'article 82 de la loi de l'instruction publique qui stipule « Le Conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel 2021-2022 contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre des services scolaire De La Jonquière ».

Il est proposé par monsieur Rémi Lemay

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport annuel tel que rédigé par monsieur Réal Pedneault et de le transmettre au Centre des services scolaire De La Jonquière.

2.4 Collecte de fonds et dons

RÉSOLUTION CE-2022-2023-06

Il est proposé par monsieur Guillaume Gignac

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'établissement délègue son pouvoir de gérer les collectes de fonds à la direction de l'école et que celle-ci en fasse le suivi auprès des membres.

2.4.1 Dons en matériel

RÉSOLUTION CE-2022-2023-07

Il est proposé par madame Hélène Tremblay

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'établissement délègue son pouvoir d'accepter des dons tel que livres et jouets usagés à la direction de l'école et que celle-ci en fasse le suivi auprès des membres.

2.5 Adoption des règles de régie interne du C.E.

RÉSOLUTION CE-2022-2023-08

Il est proposé par madame Manon Spence

Et résolu à l'unanimité

QUE les règles de régie interne du Conseil d'établissement soient modifiées et adoptées à la prochaine séance.

2.6 Approbation des activités et sorties éducatives planifiées par les enseignants(es) pour l'année scolaire 2022-2023

RÉSOLUTION CE-2022-2023-09

Il est proposé par monsieur Rémi Lemay

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'établissement acceptent les activités gratuites et les sorties sectorielles de l'école jusqu'au premier C.E. de l'année scolaire 2023-2024.

2.7 Rapport financier 2021-2022

Reporté à la prochaine séance, car le document n'a pas été fourni par le Service des ressources financières.

2.8 Budget annuel 2022-2023

ATTENDU QUE l'article 95 de la loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

ATTENDU le document intitulé « Processus et règles budgétaires 2022-2023 »;

ATTENDU l'analyse du budget faite par les membres du conseil d'établissement;

ATTENDU QUE l'article 96.24 de la loi sur l'instruction publique stipule que le budget de l'établissement constitue des crédits distincts dans le budget du Centre de services scolaire De La Jonquière;

ATTENDU QUE le budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

RÉSOLUTION CE-2022-2023-10

Il est proposé par madame Manon Spence

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'établissement adopte le budget 2022-2023 lequel prévoit des revenus autonomes et des allocations de 532 896 \$ attribuées par le Centre de services scolaire et des dépenses totales de 532 896 \$.

QUE ce dit budget soit soumis au Centre de services scolaire De La Jonquière pour son approbation.

3. INFORMATIONS :

3.1 Mot de la direction

- La clientèle est en augmentation.
- Deux enseignantes (Mmes Chantale Gilbert et Marie-Eve Hardy) sont remplacées.

3.2 Retour sur l'assemblée générale de parents du 14 septembre 2022

Belle participation! L'école se considère chanceuse d'avoir autant de parents impliqués.

3.3 Autorisation de diffuser les renseignements personnels des membres du C.E. à l'intérieur de notre organisation et formulaire de déclarations d'intérêts par les membres du C.E. (retour des formulaires)

Les autorisations de diffuser les renseignements ont été remises par Audrey.

3.4 Déploiement des mesures dédiées ou protégées pour l'année 2022-2023

Ressources	
T.E.S.	École
SP	2 ^e soutien pédagogique pour francisation et principe Jordan
T.E.S. (3)	1 ^{er} cycle et maternelles
PEH	Maternelle
TSG4	Accompagnement élève en classe

3.5 Normes et modalités 2022-2023

Les normes et modalités 2022-2023 sont présentées aux membres du Conseil d'établissement pour consultation. Les dates de fin d'étapes et le choix des compétences se font par les enseignants. Le document sera déposé sur le site internet de l'école pour en informer tous les parents des élèves.

	Dates de fin d'étape (et non envoi à la maison)
Communication 1	11 octobre 2022
Étape 1 (20 %)	11 novembre 2022
Étape 2 (20 %)	24 février 2023
Étape 3 (60 %)	22 juin 2023

3.6 Mot des enseignants

Point reporté au besoin.

3.7 Mot de la technicienne en service de garde

Madame Johanne Bergeron trouve encore difficile de combler toutes les demandes. Il est envisagé par la direction générale que les élèves de 6^e année ne puissent plus avoir accès au Service de garde.

3.8 Mot du comité mixte cour d'école

Ce point est reporté.

3.9 Rapport de délégué au Comité de parents

Ce point est reporté.

3.10 Suivi OPP

3.10.1 Parascolaire (possibilité + résultats du sondage de l'OPP)

Lors d'un vote sur la page Facebook de l'OPP, 75 % des parents désirent que l'école offre du parascolaire. Monsieur Daniel s'occupe du dossier. Nous pourrions offrir katag, combat d'archers et improvisation. Cependant, en raison du manque de locaux, les activités se donneront seulement après les classes.

3.10.2 Déguisement (PM ou journée complète)

Cette année, les élèves pourront porter le déguisement toute la journée, mais cela ne doit pas nuire à leurs apprentissages en classe. Le service de garde est trop débordé le midi pour aider les jeunes à se déguiser (habillement, maquillage, accessoires, etc.).

3.11 Formation obligatoire

Le lien a été envoyé par courriel à tous les membres. Un formulaire doit être complété et retourné à Mme Audrey.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Comité des Fêtes à l'école

L'OPP désire s'impliquer davantage dans certains comités de l'école (activités, décorations, etc.).

4.2 Service de garde : réaménagement pour la circulation (stationnement avant)

Impossible d'utiliser la nouvelle porte prévue à cet effet : aucun échancier pour le moment et aucun garde dans les escaliers pour la sécurité.

4.3 Photos scolaires

Le photographe officiel choisi par l'OPP est Expression photo. Le tout se déroulera à la première semaine de mai 2023.

4.4 Suivi « rue Évangéline »

L'analyse de risque a été refaite et, pour le moment, les dangers sont toujours presque nuls. Aucun brigadier envisagé, mais possibilité d'un affiche à venir.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CE-2022-2023-11

Il est proposé par madame Manon Spence

Et résolu à l'unanimité

De lever la présente séance du Conseil d'établissement à 20 h 23.

Personne qui préside

Secrétaire

Fait à Jonquière le 13 octobre 2022